

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

**Cahier commençant fin juin 1550 et finissant au 11/01/1551 de Me Jacques RIEUTORT, notaire du Buisson, et trouvé dans un registre de Me BRUGERON 3E16059 de 1586.
Relevé systématique de ce cahier par Roger Duranté qui l'a numérisé avant de signaler cette erreur aux A.D. de Mende.**

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
Me Rieutort/24	31/10/1550	Quittance	Le Buisson (la Bertès)	ALEXANDRE Hector, BERNE Isabelle	Isabelle BERNE, veuve d'Etienne BRUN, du Bertès [le Buisson], tant en son nom qu'en celui d'Amblard BRUN, son fils, a reçu d'Hector ALEXANDRE, du Bertès, 5 livres en déduction d'une obligation pour achat de maison par ce dernier audit feu Etienne.
Me Rieutort/19	11/09/1550	Quittance et reconnaissance	Saint-Juéry, le Buisson	AMADON Jean, TAILHAN Vidal	Vidal TAILHAN, de Saint-Juéry, comme mari et "conjointe personne" de Catherine AMADON, a reçu de Jean AMADON, du Buisson, son beau-père, 40 livres promises au CM.
Me Rieutort/17	31/08/1550	Donation	Saint-Léger-de-Peyre, le Buisson	BARTHOLOMEU Etienne, BARTHOLOMEU Pons	Etienne BARTHOLOMEU, habitant de Saint-Léger-de-Peyre, considérant les services à lui rendus par Pons BARTHOLOMEU, son fils, sachant aussi y avoir contrat de mariage avec Astruge PIGEIRE, fille de Durand PIGEIRE, du Buisson, lui fait donation de la moitié indivise de tous ses biens.
Me Rieutort/08	31/07/1550	CM	Le Buisson, Saint-Léger-de-Peyre	BARTHOLOMEU Pons, PIGEIRE Astruge	Pons BARTHOLOMEU, fils d'Etienne BARTHOLOMEU, de Saint-Léger-de-Peyre, avec Astruge PIGEIRE, fille de Durand PIGEIRE, maréchal, du Buisson. La dot, 50 livres et 2 robes, couvertures et draps.
Me Rieutort/30	16/12/1550	Quittance	Le Buisson, Prinsuéjols (Souleyrols)	BEAUFILS Jacques, THEROND Agnès	Agnès THEROND, fille de feu Etienne THEROND, qui, en son vivant, habitait le village de Souleyrols (Prinsuéjols), reconnaît devoir à Jacques BEAUFILS, du Buisson, [son beau-frère - voir acte du même jour même registre], 30 livres, une velle, 3 vaches, 2 brebis.
Me Rieutort/25	01/11/1550	Testament	Saint-Laurent-de-Muret (le Recous)	BERNE Pierre	Pierre BERNE, du mas du Recous (Saint-Laurent-de-Muret), désigne pour sa sépulture la tombe de son défunt père au cimetière paroissial. Legs à ses fils et filles, Guillaume, Antoine, Jean, autre Jean jeune, Jeanne, Hélix et autre Hélix BERNE. Le legs des filles consiste en 60 livres et un trousseau pour le mariage. Il confie à sa femme, Isabelle MEYSONNIER, l'administration de ses biens. Héritier universel, Jean BERNE vieux, son fils, encore en âge de pupillarité. Donne l'ordre des substitutions en cas de décès de celui-ci avant mariage ou en cas de mariage sans enfants.
Me Rieutort/04	01/07/1550	Transaction	Saint-Laurent-de-Muret (Chantegrenouille), le Buisson	BERTHOIN Jean, GLEIZE Jean	Antoine GLEIZE, de Chante-Grenouille [Saint-Laurent-de-Muret], disait que feu Jean GLEIZE, son père, avait vendu en son vivant à messire Hugues SOUCHON, en son vivant prêtre du Buisson, plusieurs possessions, 2 prés et 2 champs. Ledit Antoine GLEIZE, pour complaire à son père, avait consenti à cette vente. Déclenchement d'un conflit entre les parties. Finalement, accord amiable entre Antoine GLEIZE et messire Jean BERTHOIN, prêtre et héritier dudit feu SOUCHON.
Me Rieutort/06	03/07/1550	Achat	Saint-Laurent-de-Muret (le Cheylar)	BOISSONNADE Jean, CHEYLAR (du) N.N.	[page déchirée] [...] demoiselle, dame et seigneresse du Cheyla (Saint-Laurent-de-Muret), a vendu des terres (confronts) à Jean BOISSONNADE, dudit lieu.
Me Rieutort/29	16/12/1550	Quittance	Le Buisson	BOSSUGE Blaise, BEAUFILS Jean	Jean BEAUFILS, fils d'Antoine BEAUFILS, du Buisson, comme mari d'Isabelle BOSSUGE, a reçu de Blaise BOSSUGE, son beau-frère, 30 livres ainsi que 2 couvertures et 2 draps pour le lit dotal, 2 brebis, du blé-seigle, un quartier de chair salée, une gonelle et son gonellon, le tout promis en dot.

Me Rieutort/39	13/12/1550	Quittance et reconnaissance	Prinsuéjols (Masseloup, Usanges)	BOULET Pierre, DUSSEL Jean	Jean DUSSEL, habitant le mas d'Usanges (Prinsuéjols), en son nom et celui de sa femme, Catherine MASSELOUP, par qui il promet de faire ratifier cet acte, a reçu de Pierre BOULET [écrit "BOLET"], son beau-frère, du mas de Masseloup (ibidem), comme mari de Catherine MASSELOUP [ils ont tous 2 épousé une Catherine MASSELOUP?! Il doit s'agir de 2 soeurs avec même prénom], 18 livres en déduction de la dot jadis constituée en son CM.
Me Rieutort/14	24/08/1550	Reconnaissance	Le Buisson (Sinières-Planes)	BOUT ? Etienne, ASTRUC Jeanne	Jeanne ASTRUC apporte à son mari, Etienne BOUT, 11 florins qu'il reconnaît à sa femme et garantit par un pré (confronts).
Me Rieutort/13	24/08/1550	Permutation	Le Buisson (Sinières-Planes)	BOUT ? Etienne, ASTRUC Jeanne, ASTRUC Jean	Jean ASTRUC plus jeune, de Sinières-Planes (le Buisson), procède à un échange de biens avec Etienne BOUT et Jeanne ASTRUC, mariés. Il leur donne un chazal sis audit lieu (confronts) ; les mariés donnent tout ce que ladite Jeanne possède audit lieu et qui lui est advenu par le décès de son père, feu Guillaume ASTRUC, et par le décès de feu Jeanne ASTRUC, sa soeur.
Me Rieutort/10	06/08/1550	CM	Le Buisson (le Bertès, moulin de Combettes)	BRUN Amblard, COMBETTES Marguerite	Amblard BRUN, fils d'Etienne BRUN, du Bertès (le Buisson), avec Marguerite COMBETTES, fille de feu Antoine COMBETTES, du moulin de Combettes (ibidem). La dot est faite par Etienne COMBETTES, frère de la fiancée : 60 livres, 2 robes, 2 couvertures, 2 draps.
Me Rieutort/13	06/08/1550	Quittance	Le Buisson	BRUN Marie, BRUN Amblard, BRUN Etienne	Marie BRUN donne quittance à son père et à son frère de la dot promise au CM de ce jour (même registre).
Me Rieutort/24	11/10/1550	Précaire	Prinsuéjols (Trémouloux)	CAYRON Jeanne	Jeanne CAYRON, de Trémouloux (Prinsuéjols), reconnaît tenir à précaire de Jean SARRUT un bœuf à poil rouge pour 10 livres 5 sols.
Me Rieutort/31	17/12/1550	Précaire	Saint-Léger-de-Peyre (Arboussous), Saint-Laurent-de-Muret (Chante-Grenouille)	CHABBERT Raymond, GLEIZE Antoine	Antoine GLEIZE [écrit "GLEYZE"], de Chante-Grenouille (Saint-Laurent-de-Muret), reconnaît détenir un veau de 3 ans à poil noir, à titre de précaire, appartenant à Raymond CHABERT, d'Arboussous [Saint-Léger-de-Peyre] d'une valeur de 5 livres 15 sols.
Me Rieutort/32	17/12/1550	Précaire	Saint-Léger-de-Peyre (Arboussous), Saint-Laurent-de-Muret (Chante-Grenouille)	CHABBERT Raymond, HERMET Guillaume	Guillaume HERMET, de Chantegrenouille (Saint-Laurent-de-Muret), reconnaît détenir à titre de précaire une vache à poil blanc et un veau à poil rouge de la valeur de 12 livres, et appartenant à Raymond CHABERT.
Me Rieutort/18	11/09/1550	Obligation	Le Buisson	CHABERT Michel, AMADON Jean	Jean AMADON, habitant du Buisson, a bénéficié d'un prêt amiable de 13 livres de la part de Michel CHABERT, dudit lieu. Modalités de remboursement.
Me Rieutort/16	30/08/1550	Achat	Le Buisson	CHABERT Michel, PIGEIRE Durand, PIGEIRE Jean	Durand et Jean PIGEIRE, père et fils, maréchaux [du Buisson], ont vendu à Michel CHABERT, du Buisson, 1 setier de blé. En post-scriptum, une note du 15/07/1551.
Me Rieutort/16	30/08/1550	Obligation	Saint-Flour-15, le Buisson (Sinières-Planes)	CHALVET Antoine, CULHERIER Antoine	Antoine CULHERIER [écrit "CULLIEYRIE"], de Saint-Flour-15, en Auvergne, reconnaît devoir à Antoine CHALVET, de Sinières-Planes (le Buisson), 554 livres pour achat de bêtes à laine. Modalités de paiement.
Me Rieutort/33	08/12/1550	Titre clérical	Le Buisson	CHALVET Jean, CHALVET Antoine	Concerne Jean et Antoine CHALVET, père et fils, de la Recouse (le Buisson). Le fils, clerc, s'apprête à entrer dans les ordres. Son père lui donne une maison avec un petit jardin que lui-même avait acquis de feu messire Pierre CHALVET, prêtre.

Me Rieutort/30	16/12/1550	Quittance	Le Buisson (Sinières-Planes)	CHALVET Laurent, GRAS Jean	Jean GRAS, de Sinières-Planes [le Buisson], tant en son nom qu'en celui de Jeanne CHALVET, sa femme, fille de feu Jean CHALVET, a reçu de Raymond CHALVET [fils et héritier de feu Jean CHALVET] 60 florins correspondant à une obligation contractée par ledit feu CHALVET envers feu Bernard CHALVET, son frère, oncle dudit Raymond, lequel oncle en avait fait don à sa nièce, ladite Jeanne.
Me Rieutort/31	16/12/1550	Quittance	Le Buisson (Sinières-Planes)	CHALVET Laurent, GRAS Jean	Jean GRAS, de Sinières-Planes [le Buisson], comme mari de Jeanne CHALVET, a reçu de Raymond CHALVET, fils et héritier de feu Jean CHALVET, habitant dudit lieu, 8 livres sur la dot faite à ladite Jeanne par sondit défunt père lors du CM.
Me Rieutort/ 40	14/12/1550	Testament	Saint-Laurent-de-Muret (Muret)	CHARRIER Catherine	Catherine CHARRIER, fille de feu Jean CHARRIER jeune et de Jeanne HERMET, de Muret (Saint-Laurent-de-Muret), et femme de Durand FOURNIER, dudit lieu. Désigne pour sa sépulture la tombe de son défunt père. Dispositions pour ses funérailles et legs pieux. Legs à sa sœur, Marguerite CHARRIER, femme de Pierre HERMET, une velle ; à Alixens CHARRIER, son autre soeur, 10 livres ; dispositions en faveur de Durand FOURNIER, sondit mari ; legs à Agnès CHARRIER, sa tante, veuve de Jean REVERSAT vieux, 10 sols. Héritière universelle, sadite mère, en fidei-commis pour ladite Alixens ou les enfants que celle-ci aura eus quand elle se sera mariée.
Me Rieutort/12	06/08/1550	CM	Le Buisson	COMBETTES Etienne, BRUN Marie	Etienne COMBETTES, du moulin de Combettes (le Buisson), avec Marie BRUN, fille d'Etienne BRUN et d'Isabelle FOURNIER, du Bertès (ibidem). La dot : 60 livres, 2 robes, 2 couvertures, 2 draps.
Me Rieutort/22	28/09/1550	Précaire	Sainte-Colombe-de-Peyre (Las Fons)	COMBETTES Jean, BARDON Antoine	Antoine BARDON, de Las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), reconnaît tenir à précaire de messire Jean COMBETTES 2 bœufs pour le prix de 11 livres.
Me Rieutort/11	06/08/1550	Quittance	Le Buisson (Combettes)	COMBETTES Jean, COMBETTES Marguerite	Marguerite COMBETTES donne quittance à son frère, Jean COMBETTES, de la dot promise au CM de ce jour (même registre).
Me Rieutort/15	28/08/1550	Obligation	Saint-Flour-15, le Buisson (la Recouse)	CULHERIER Antoine, CHALVET Benoît	Antoine CULHERIER [écrit "CULLIEYRIE"], marchand, de Saint-Flour-15, en Auvergne, s'est fait remettre par Benoît CHALVET, de la Recouse [Le Buisson], des moutons et des brebis pour 717 livres. Modalités de paiement.
Me Rieutort/15	30/08/1550	Obligation	Saint-Urcize, Saint-Flour-15	CULHERIER Antoine, CHALVET Jean	Antoine CULHERIER [écrit "CULLIEYRIE"], de Saint-Flour-15, en Auvergne, reconnaît devoir à messire Jean CHALVET, prêtre, curé de Saint-Urcize-15, 740 livres pour achat de moutons et brebis.
Me Rieutort/24	26/10/1550	Quittance	Ribennes	DENIS Hugon, PELOUSE Charlotte	Charlotte PELOUSE, d'un hameau non indiqué de Ribennes, a reçu de Hugon DENIS, 3 livres en déduction du contenu de la transaction reçue par Me RIEUTORT.
Me Rieutort/22	11/09/1550	Achat	Le Buisson	DIEULOFES Jean	Jean DIEULOFES, du Bertès [le Buisson], a vendu pour 36 livres une devèze à Pierre CHALVET, dudit lieu.
Me Rieutort/21	11/09/1550	Achat	Le Buisson (le Bertès)	DIEULOFES Jean, BERNE Isabelle	qu'en celui d'Amblard BRUN, son fils, héritier dudit feu Etienne BRUN, par qui elle fera ratifier cet acte, sachant que son défunt mari avait acheté pour 33 livres à feu Antoine DIEULOFES, père de Jean DIEULOFES, un bois qu'il avait promis de lui revendre dans 5 ans (acte chez Me Jacques RIEUTORT le 12/10/1545). C'est ce que ladite Isabelle
Me Rieutort/35	09/12/1550	Quittance et reconnaissance	Prinsuéjols (Souleyrols), le Buisson (les Combettes)	FANGUIN Jean, COMBETTES Pierre, COMBETTES Jean	Pierre et Jean COMBETTES dits de BERNARD, père et fils, habitants des Combettes (le Buisson), ont reçu de Jean FANGUIN, de Souleyrols [Prinsuéjols], absent, représenté par Pierre FANGUIN, son fils et donataire, 37 livres, une gounelle et un gounellon [une robe et un cotillon], 2 vaches, 2 brebis, en déduction de la dot constituée par ledit Jean FANGUIN à Antoinette FANGUIN, sa fille, et pour le 1er paiement.
Me Rieutort/23	07/10/1550	?	Le Buisson	FLORET Jeanne	Acte très court concernant Jeanne FLORET, veuve de Pierre ALBET, du Buisson.

Me Rieutort/10	04/08/1550	Arrentement	?	FOURNIER Guinot, MURET (de) Jean	Jean de MURET, écuyer, de Bergougnoux, donne en location pour 2 écus un pré à Guinot FOURNIER.
Me Rieutort/ 42	11/01/1551	CM	Saint-Laurent-de-Muret (Toupinet, Bourg)	HERMET Jean, GELY Jeanne	Jean HERMET dit PLASE, de Saint-Laurent-de-Muret, avec Jeanne GELY, fille de Jean GELY, de Toupinet (ibidem). La dot : neuf-vingts livres, 3 robes, 2 flassades [= couvertures] et 2 draps pour le lit "dotal", 15 brebis et la possibilité d'habiter dans sa maison puis avec son héritier. A défaut, pension compensatrice.
Me Rieutort/ 02	00/06/1550	Obligation	Non indiqué	HERMET Jean, REVERSAT Pierre	Pierre REVERSAT, fils de Jean REVERSAT, nonobstant le fait que Jean HERMET a reconnu avoir reçu 50 livres suite à son achat, reconnaît lui devoir 50 livres toujours pour cet achat. Modalités de paiement.
Me Rieutort/07	07/07/1550	Achat	Montagnac-34, Saint-Lauren-de-Muret	HERMET Jean, ROUVIERE Laurent	Laurent ROUVIERE, de Montagnac-34, diocèse d'Agde-34, ayant procuration {procuration reçue le 29 juin par Me Pierre BRUGUIERE, notaire royal de Montagnac) de Jeanne REVERSAT, fille de feu Raymond REVERSAT, en son vivant habitant de Saint-Laurent-de-Muret, a vendu pour 18 livres 5 sols 5 deniers à Jean HERMET dit PLASE, de Saint-Laurent-de-Muret, tous les biens que ladite REVERSAT tient de son défunt père.
Me Rieutort/24	27/10/1550	Précaire	Saint-Laurent-de-Muret	HERMET Jean, VIDAL Catherine	Catherine VIDAL, femme de Jean RIGAL, de Chantegrenouille (Saint-Laurent-de-Muret), reconnaît tenir à titre précaire de Jean HERMET dit PLASE, de Saint-Laurent-de-Muret, une vache et son veau. Prix du précaire, 8 livres.
Me Rieutort/28	16/12/1550	Quittance	Saint-Léger-de-Peyre	HUGON Etienne, CHABBERT Jeanne, ALEXANDRE Hector, CHABBERT Marguerite	Etienne HUGON, de Saint-Léger-de-Peyre, et Jeanne CHABERT, mariés, ont donné quittance à Hector ALEXANDRE et Marguerite CHABERT, mariés, du Bertès [le Buisson], du paiement de tout ce que ces derniers leur devaient, savoir les droits de légitime de ladite Jeanne sur les biens d'Antoine CHABERT, son frère, ainsi que sur ceux de Colombe [N.N.], veuve de Jean CHABERT, père de ladite Jeanne.
Me Rieutort/17	31/08/1550	Quittance et reconnaissance	Saint-Léger-de-Peyre, le Buisson	PIGEIRE Durand, BARTHOLOMEU Etienne, BARTHOLOMEU Pons	Etienne et Pons BARTHOLOMEU, père et fils, de Saint-Léger-de-Peyre, ont reçu de Durand PIGEIRE, maréchal, du Buisson, 15 livres en déduction de la dot faite à Astruge PIGEIRE, fille dudit DURAND et femme dudit Pons.
Me Rieutort/09	31/07/1550	Quittance	Le Buisson, Saint-Léger-de-Peyre	PIGEIRE Jean, PIGEIRE Astruge	Astruge PIGEIRE, fille de Durand PIGEIRE et femme jurée de Pons BARTHOLOMEU, de Saint-Léger-de-Peyre, donne quittance à Jean PIGEIRE, son frère, de la dot promise par ledit DURAND au CM et fait rémission de tous ses droits paternels et fraternels.
Me Rieutort/36	12/12/1550	Testament	Saint-Laurent-de-Muret	PITTIOT Astruge	Astruge PITTIOT, femme de Jean REVERSAT jeune, de Saint-Laurent-de-Muret, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial, dans le tombeau appartenant à son mari où est ensevelie leur fille, Catherine [REVERSAT]. Dispositions pour ses funérailles et legs pieux. Legs à Jean REVERSAT jeune et à Guillaume REVERSAT, ses fils, 5 sols. Même legs à Jean PITTIOT, de Montagnac, son frère. Même legs à Antoinette PITTIOT, sa soeur, veuve de Guillaume PORTE, de Peyreviole [Saint-Sauveur-de-Peyre]. Héritier universel, Jean REVERSAT vieux, son fils
Me Rieutort/33	18/12/1550	Quittance	Le Buisson (la Rouvière)	POULALHON Jean, MURET Hostalier, ROUVIERE Benoît, ROUVIERE Etienne	Jean POULALHON et Hostalier MURET, rentiers de Moriès, lès Chirac, appliquent le droit de lodz à l'acquisition faite ce jour (même registre).

Me Rieutort/27	03/12/1550	Précaire	Recoules-d'Aubrac (Escudyérette), le Buisson (la Rouvière)	ROUEL Blaise, MAZENC Pierre	Pierre MAZENC, d'Escudyérette (Recoules-d'Aubrac), reconnaît tenir à titre de précaire de Blaise ROUEL, de la Rouvière [le Buisson], 2 veaux et une vache. Prix de la location : 3 livres, 7 sols, 6 deniers.
Me Rieutort/32	18/12/1550	Achat	Le Buisson (la Rouvière)	ROUVIERE Benoît, ROUVIERE Etienne, ROUVIERE Guillaume	Guillaume ROUVIERE, fils de Jean ROUVIERE, de la Rouvière (le Buisson), a vendu à Benoît et Etienne ROUVIERE, père et fils, habitants du Buisson, la moitié d'un chazal, avec son courtil, qui avaient appartenu auparavant à feu Jean VILLEDIEU, voisin des acheteurs.
Me Rieutort/35	09/12/1550	Obligation	le Buisson (la Rouvière), Saint-Laurent-de-Muret (Chaldecoste)	ROUVIERE Pierre, ROUVIERE Guillaume, PITIOT Jean	Jean PITIOT, fils de Jacques PITIOT, de Chaldecoste (Saint-Laurent-de-Muret), reconnaît devoir 60 livres à Pierre et Guillaume ROUVIERE, frères, du mas de la Rouvière [le Buisson], pour l'achat et la livraison de 4 bœufs
Me Rieutort/23	11/10/1550	Précaire	Le Buisson (la Bertès), Prinsuéjols (Trémouloux)	SARRUT Jean, BOSSUGE André	André BOSSUGE, de Trémouloux (Prinsuéjols), reconnaît détenir à titre de précaire pour 8 livres une vache à poil châtain, "pleine dedans", appartenant à Jean SARRUT, du Bertès (le Buisson).
Me Rieutort/28	16/12/1550	Donation	Le Buisson, Prinsuéjols (Souleyrols)	THEROND Agnès, THEROND Soubeyranne	Soubeyranne THEROND, fille de feu Etienne THEROND, qui, en son vivant, habitait le village de Souleyrols (Prinsuéjols), femme de Jacques BEAUFILS, du Buisson, fait une donation à sa sœur, Agnès THEROND, pour lui permettre de trouver plus facilement un mari.